

INSCRIPTIONS EN PETITE SECTION

Cela concerne :

Les enfants nés en 2020 domiciliés à Jeanménil, Autrey ou Housseras.

Etape 1

Se rendre à **votre Mairie** avec le livret de famille avant le 12 mai.

Etape 2

Se rendre à l'école maternelle le **vendredi 12 mai à 17h30** avec :

- Le **certificat d'inscription** de votre municipalité
- La **fiche de renseignements** complétée (donnée par votre municipalité)
- Le carnet de santé (11 vaccins obligatoires)

Programme : visite de l'école maternelle et réunion d'informations (prévoir une heure)

Pour toutes questions, appelez le 03 29 65 25 75.